

Cour d'Appel de RENNES  
Service des Experts  
CS  
35064 RENNES Cedex

[Experts.ca-rennes@justice.fr](mailto:Experts.ca-rennes@justice.fr)

Madame, Monsieur l'expert,

Vous faites partie des experts dont la candidature sera examinée l'année prochaine.

Conformément à l'article 10 du décret du 23 décembre 2004, il vous appartient de présenter une demande de réinscription **avant le 1<sup>er</sup> mars** auprès du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance où vous exercez votre activité professionnelle.

La demande devra être assortie de tous documents permettant d'évaluer :

- l'expérience acquise par le candidat, tant dans sa spécialité que dans la pratique de la fonction d'expert depuis la dernière inscription,
- la connaissance acquise des principes directeurs du procès et des règles de procédure applicable aux mesures d'instruction confiées à un technicien ainsi que les formations acquises dans ces domaines.

**J'appelle votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale de la Cour d'Appel est extrêmement attentive au respect de ces obligations et que l'absence de justifications de formations, tant professionnelle que processuelle, est généralement sanctionnée par une décision de rejet de la candidature de réinscription.**

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Monsieur le Procureur de la République  
Service des Experts  
Tribunal de Grande Instance de .....

TGI de ST BRIEUC –parc des promenades-22000 ST BRIEUC  
TGI de RENNES-7 rue Pierre Abélard-35000 RENNES  
TGI de ST MALO-49 avenue Aristide Briand CS 51731 35417 **ST MALO CEDEX**  
TGI de VANNES-22 place de la République-56019 VANNES  
TGI de LORIENT T-Rue Maître Esvelin-56325 LORIENT  
TGI de ST NAZAIRE-77 rue Albert de Mun-BP 263-44606 STNAZAIRE  
TGI de NANTES-quai François Mitterrand-44921 NANTES CX 9  
TGI de BREST -32 rue de Denver - CS 91948-29219 BREST CX 2  
TGI de QUIMPER-48 A quai de l'Odet-CS 66031-29327 QUIMPER CX

La procédure de réinscription ne peut concerner que la ou les spécialités dans lesquelles l'expert était auparavant inscrit. Si vous souhaitez, outre votre réinscription, être inscrit dans une autre spécialité, il vous appartient de déposer **avant le 1<sup>er</sup> mars une demande d'extension**.

En l'absence des formalités de réinscription, vous n'apparaîtriez plus sur la liste de la Cour d'Appel.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expert, l'expression de ma considération distinguée.

Pascale JEGOU  
Directrice des services de greffe judiciaires

**Demande de réinscription probatoire ou quinquennale  
sur la liste des experts judiciaires de la Cour d'appel de RENNES**

**(PERSONNE PHYSIQUE/PERSONNE MORALE)**

à envoyer **avant le 1er mars** (passé le 28 février la demande ne pourra être prise en compte)

**IDENTITÉ DU CANDIDAT**

PHOTO

*Indiquez le nom sous lequel vous exercez et souhaitez figurer dans l'annuaire*

Personne morale : .....  
NOM : .....  
Prénoms : .....  
Date de naissance : .....  
Lieu de naissance : ..... Département : .....  
Nationalité : .....  
Profession **actuellement** exercée : .....  
Marié le : .....  
NOM du conjoint : .....  
Profession : .....  
Nombre d'enfant(s) et âge(s) : .....

Domicile personnel : .....  
.....  
Téléphone..... Télécopie.....  
Mèl : .....

Domicile professionnel  
*Adresse qui figurera dans l'annuaire :*  
.....  
.....  
Téléphone..... Télécopie.....  
Mèl : .....

**RUBRIQUE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT ÉTAIT PRÉCÉDEMMENT INSCRIT**

*Mentionnez toujours le code informatique et l'intitulé de la rubrique ou de la spécialité de la nomenclature jointe.*

Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) :  
.....  
.....  
.....  
.....

**RUBRIQUE DANS LAQUELLE LE CANDIDAT DEMANDE SA RÉINSCRIPTION**

*Mentionnez toujours le code informatique et l'intitulé de la rubrique ou de la spécialité de la nomenclature jointe.*

Rubrique, sous-rubrique et spécialité(s) :  
.....  
.....  
.....  
.....

Si vous avez simultanément déposé un dossier d'inscription initiale pour demander une extension précisez  
la rubrique ou la spécialité demandée :

.....  
.....

**JUSTIFICATIONS DE LA CANDIDATURE À LA RÉINSCRIPTION**

*(La production de documents **est indispensable** pour la prise en compte des éléments indiqués)*

• Diplômes ou titres universitaires obtenus et évolution professionnelle depuis l'inscription initiale (en précisant les dates) -fournir les copies des nouveaux diplômes :

.....  
.....  
.....  
.....

• Nombre d'expertises effectuées pour des juridictions :

Joindre **IMPERATIVEMENT** la copie des bilans d'activité des 3 années précédentes pour la réinscription probatoire, des 5 années précédentes pour la réinscription quinquennale ; Chaque état devra préciser la nature de la juridiction de commission, la date de décision, le délai imparti, les dates des éventuelles prorogations et la date de dépôt du rapport.

Année	Expertises réalisées	Expertises en cours

• Rappel des missions remplies depuis l'inscription initiale spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté, de leur retentissement ou de l'excellence du résultat obtenu :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

• Travaux scientifiques, techniques et professionnels, publications, participations à des congrès, fonctions remplies, activités professionnelles exercées avec le cas échéant le nom et l'adresse des employeurs depuis l'inscription sur la liste, spécialement valorisantes en raison de leur ampleur, de leur difficulté ou de leur retentissement :

.....  
.....  
.....  
.....

- Moyens, installations et qualifications du personnel dont le candidat peut disposer :

.....

.....

.....

.....

.....

- Formation dans les domaines technique, expertal et notamment juridique (les principes directeurs du procès et les règles de procédure applicables aux mesures d’instructions confiées à un technicien), tels que réunions, congrès, stages, colloques, cours, abonnements à des revues (***produire IMPERATIVEMENT vos attestations de formation***) :

Date de la formation	Thème	Durée

- Autres éléments de nature à justifier la qualité de la candidature :

.....

.....

.....

.....

Je soussigné certifie n’avoir pas été l’auteur de faits contraires à l’honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, n’avoir pas été l’auteur de faits ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d’agrément ou d’autorisation, n’avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d’une autre sanction en application du titre II du livre VI du code de commerce, n’exercer aucune activité incompatible avec l’indépendance nécessaire à l’exercice de missions judiciaires d’expertise.

En outre conformément à l’article 748-8 du décret du 11 mars 2015 relatif à la communication électronique dans les juridictions :

- j’indique vouloir recevoir désormais les notifications des décisions de réinscription, d’extension et de retrait à l’adresse suivante (ECRIRE EN MAJUSCULES) :

@

- Je déclare être avisé que tout changement d’adresse mail devra être signalé au service des experts de la cour d’appel de Rennes à l’adresse suivante [experts.ca-rennes@justice.fr](mailto:experts.ca-rennes@justice.fr)

\*\*\*\*\*

- je déclare révoquer mon consentement à l'utilisation de la voie électronique pour recevoir les notifications des décisions de réinscription, d’extension et de retrait.

Fait à ..... le .....

Signature :

Art 748-8 « cette déclaration préalable mentionne le consentement de cette partie à l’utilisation de la voie électronique pour les avis du greffe dans l’instance en cours, à charge pour elle de signaler toute modification de son adresse électronique. Ce consentement peut être révoqué à tout moment ».